

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt huit février deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, OMONT, VINCENT, VALADOUR, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Monsieur Bernard ALLARD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour, adressé le 28 février aux membres du Conseil municipal, comporte les points suivants :

1. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2023
2. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2023
3. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2023
4. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2
5. Vote des taux de fiscalité
6. Annulation titre cantine sur exercice antérieur
7. Convention 2024 de restauration avec le rectorat de Limoges
8. Ramassage des encombrants
9. Régularisation des frais de chauffage de la Maison des Associations à la cité Jean Macé
10. Renouvellement au groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine 2026/2028
11. Renouvellement contrat de location Ecopass Air Liquide
12. Subvention Caisse des écoles 2024
13. Subvention Centre Communal d'Action Sociale 2024
14. Subvention Maison de l'Emploi et de la Formation 23
15. Vente d'une partie du bâtiment BD 377 place St Jacques
16. Vente lotissement La Jérémie 2 lot 1 BS 365
17. Signature de la convention territoriale globale avec la CAF et la Communauté de Communes du Pays Sostranien
18. Adhésion de la commune de Fransèches au SDIC
19. Détermination des zones d'accélération des Energies Nouvelles Renouvelables
20. Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
21. Révision des montants plafonds du RIFSEEP

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

⊙ **Information du Conseil municipal**
Consultations

MAG

Un devis a été signé avec la Poste pour la distribution du MAG d'un montant de 823,42 € TTC

Vérifications périodiques C2023-02

Un avenant a été signé avec l'entreprise SOCOTEC pour un ajustement du nombre de jeux dans le lot 5 « Loisirs », le montant de l'avenant est de 216 € TTC pour 4 ans.

Le reste de la consultation reste inchangé.

Vérifications périodiques annuelles	Montant HT
Toboggan- portique le Cheix	+ 25,00 €
Jeu combiné le Cheix : maison bois	+ 40,00 €
Jeu à ressorts/manèges	+ 15,00 €
Jeu à ressorts Cheix sur parcours santé	- 15,00 €
Ecole Jules Ferry : jeu à grimper	- 20,00 €
TOTAL	+ 45,00 € / an

Assurance Dommage aux Biens C2022-08

Un avenant de régularisation a été signé avec GROUPAMA, il a été rajouté l'assurance des bâtiments 4 rue St Jacques – Galerie ATTINSKI (ancien bâtiment GRELAUD) ainsi que le local chaufferie bois.

La cotisation annuelle est de 40 783,73 € HT.

Marchés

Marché GAZ 2022-03

Un avenant portant sur la modification de RIB a été signé, le reste du marché reste inchangé.

Marché carburant 2020-06

Un avenant portant sur la modification des RIB a été signé, le reste du marché reste inchangé.

Marché chaufferie automatique 2022-08

- Un avenant concernant le désembouage des zones de plancher de la Mairie et le remplacement des robinets de réglage des collecteurs a été signé avec l'entreprise TRULLEN sur le lot 8 « Sous-stations »

Montant de l'avenant : + 9 668,69 € HT

- Un avenant concernant la suppression de prestations sur le lot 7 de l'entreprise LEMAIRE a été signé.

Montant de l'avenant : - 6 233,72 € HT

- Un avenant a été signé pour le lot 1 avec l'entreprise EUROVIA pour l'ajout d'une clôture et d'un portail sur la zone du bois décheté.

Montant de l'avenant : + 6 990,34 € HT

- Un avenant a été signé pour le lot 5 concernant la suppression de la fourniture de la porte coulissante intérieure.

Montant de l'avenant : - 1273,00 € HT

Marché de l'électricité 2023-01

Un OS de suppression de compteur a été signé pour le bâtiment 2 Rue de l'Hermitage.

Marché de fournitures administratives et scolaires

Une revalorisation des BPU de 3 % a été signée avec l'entreprise PGDIS sur les lots :

- 1 : Papier
- 2 : Fournitures administratives
- 3 : Fournitures scolaires

Cette revalorisation sera effective à partir du 15/04/2024, date anniversaire du marché.

Contrats de location

MEF 23

Le contrat de renouvellement a été signé pour la Maison de l'Emploi et de la Formation pour une surface de 63,06 m² et une durée de 6 ans.

SNCF

Une convention a été signée pour la location d'une partie de l'ancien champ de foire pour un usage parking. Le contrat est consenti et accepté pour 500 € par mois du 8 janvier au 18 mai 2024.

Monsieur ALLARD :

« Pour faire suite à la visite de la chaufferie lors de la dernière commission Travaux, est-ce que les travaux extérieurs (l'accès, la réfection du mur, etc...) font partie du budget global ? »

Monsieur AUDOUSSET :

« Les travaux extérieurs ne sont pas terminés et font partie du budget global. EUROVIA doit terminer les abords. »

Monsieur ALLARD :

« C'est inclus dans le budget global. »

Monsieur AUDOUSSET :

« Oui, c'est inclus dans le marché. Il n'y a pas de supplément. »

Avant de passer la parole à Monsieur FILLOUX pour l'exposé du Budget, Monsieur LEJEUNE souhaite intervenir.

Monsieur LEJEUNE :

« Quelques mots introductifs : Vous le savez, même si nous sommes réunis ce soir pour le budget de la commune, et c'est valable aussi pour le DOB, il est impossible de séparer totalement le budget de notre collectivité du contexte dans lequel nous le votons. Je veux partager avec vous, chers collègues, mes inquiétudes grandissantes quant à l'avenir de notre pays. Notre société devient violente et extrême, de plus en plus violente, de plus en plus extrême. Ce qui s'est passé, la Presse s'en est fait largement écho, hier au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine à BORDEAUX, est éloquent et doit nous interpeller. Forcer à moins d'une centaine, l'enceinte d'un bâtiment public, obtenir sous la pression de rentrer dans une assemblée délibérative, exiger que l'assemblée prenne des décisions sous la pression, menacer des élus d'aller chez eux... n'est pas anodin. Face à cela, face à la volonté de certains d'organiser le chaos pour servir des idées extrêmes, nous avons tous, y compris à notre échelle communale, une responsabilité, un rôle à jouer.

Notre rôle est simple : face aux problèmes complexes de notre société, ne cédon pas aux solutions simplistes. On ne règle aucun problème complexe par des solutions qui apparaissent simples.

Pardon de cette introduction et de cette tonalité mais je ne saurais délier complètement notre action, nos débats, des évolutions inquiétantes de notre société. Cela a été, hier, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, cela a été le stand de nos collègues de la Haute Vienne au Salon de l'Agriculture, cela a été le Conseil départemental du Lot et Garonne il y a quelques jours.

J'en reviens maintenant à notre budget. C'est un budget que vous savez contraint et qui respecte les orientations budgétaires fixées lors du dernier conseil : maintien des taux de fiscalité, attention particulière portée au fonctionnement, poursuite du désendettement et investissements dans la continuité.

J'insiste sur les contraintes et sur leurs impacts : l'inflation galopante de 2023, en particulier énergétique, a forcément un impact important sur le budget 2024. Les récentes annonces du gouvernement et les allers et retours incessants du ministre des Finances n'aident pas à bâtir un budget sachant que les collectivités pourraient en être largement impactées, attention donc !

C'est pour cela que nous avons bâti un budget sur des hypothèses plutôt prudentes bien que des bonnes nouvelles récentes sur le prix des énergies pourraient nous donner plus de latitude pour un budget supplémentaire à l'été.

Sur le fonctionnement, très rapidement et je laisserai Patrice FILLoux entrer dans le détail, nous prévoyons une évolution des dépenses réelles prévisionnelles de 2,8 % sur 2024, soit moins que l'objectif fixé aux collectivités et moins que l'inflation !

Au vu du contexte et des éléments pris en compte pour le budget et, notamment, les coûts de l'énergie, cette évolution semble tout à fait acceptable et sérieuse.

Sur l'investissement, la prévision budgétaire baisse de manière importante de près d'un million d'euros. La tentation pourrait être grande de regretter cette baisse mais je vous invite à y regarder de plus près. Quand on regarde notre budget d'investissement, on s'aperçoit que les recettes baissent de manière importante ; en fait, la capacité d'investissement de la commune ne diminue pas. Ce sont les programmes subventionnés qui baissent largement en 2024, ce qui explique la baisse. Et cela pour deux raisons : il y a des travaux qui ne rentrent pas dans les financements possibles mais qui sont nécessaires, que ce soit pour l'entretien de nos routes ou l'achat de matériel nécessaire au travail de nos services. Ensuite, nous avons eu, en 2023, beaucoup de subventions pour Mestadier ou la chaudière, par exemple. Nous avons fait le choix d'une pause en 2024 pour investir sur l'entretien nécessaire mais aussi pour préparer 2025. J'escompte donc des subventions importantes pour porter des projets largement subventionnés sur l'année 2025, que ce soit sur l'ancienne caserne des pompiers sur laquelle le travail doit se poursuivre ou encore sur la restauration scolaire.

Enfin, et pour terminer, un mot sur le budget Eau : le budget investissement traduira encore, en 2024, l'importance des travaux menés actuellement pour garantir la ressource en eau en quantité et en qualité.

Vous l'aurez compris, bien que notre budget soit contraint, nous tenons nos engagements, nous tenons la ligne que nous avons définie ensemble lors des orientations budgétaires et nous préparons 2025 pour des investissements plus importants et peut-être plus porteurs médiatiquement que ceux que nous pouvons avoir, même si je n'oublie pas, dans le cadre des J.O., le terrain de Padel qui doit être le premier terrain de Padel homologué en Creuse que nous espérons inaugurer dans l'année. »

1. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur FILLoux :

« Chers collègues, ce soir, nous ne voterons pas les comptes administratifs et de gestion comme c'est le cas depuis quelques années. En effet, nous avons avancé le DOB en fin d'année, même si cette année, il nous a fallu le reporter au début de 2024 en raison d'un manque d'éléments déjà signalé. Le budget, à cette

période de l'année, a le mérite d'explorer les produits et charges de fonctionnement et d'investissements que nous prévoyons au cours des 12 mois suivants et cela reste un atout. Cela ne nous empêche pas parfois d'y adjoindre, souvent à l'entrée de l'été, un budget supplémentaire de manière à ajuster nos prévisions et actions. Ainsi, pour nous ce soir, il s'agira uniquement d'un vote concernant le budget. Nous utiliserons la reprise des résultats anticipés de 2023 validés à cette date par le comptable, comme vous pouvez le voir sur la notice du conseil municipal et les annexes.

Je vais donc vous présenter l'approbation du budget principal et des budgets annexes pour l'eau, l'assainissement et lotissement.

Mais avant de revenir à notre sujet, j'aimerais remercier les services qui accomplissent un travail remarquable au quotidien, il l'est d'autant plus dans un contexte complexe et je dirai encore plus complexe que l'année dernière, où l'adaptabilité demeure grandement nécessaire voire imposée. Merci à Véronique Alonzo pour cet exercice dans le domaine financier, à Delphine Delaïde, DGS pour la gestion générale des services, aux responsables de services et aux agents qui assurent au quotidien un travail de qualité pour conserver à notre ville, son attrait et son image fleurie, accueillante, positive et dynamique.

Mais dorénavant, direction notre exercice d'exploration du budget 2024.

Le cycle annuel financier est régi par le débat d'orientations budgétaires, les prévisions (le budget) et les réalisations (les comptes de gestion, administratif et les affectations, ces derniers reportés). Pour les prévisions et réalisations, nous évoquons les sections de fonctionnement et d'investissement, la marge dégagée par la première permettra de financer la seconde.

Le fonctionnement est basé sur les dotations (subventions, fonds...) et les ressources propres (impôts, locations...) et permet de maintenir et/ou développer des services et investir toujours au service de la population.

Je ne referai ni le débat d'orientations budgétaires ni la lecture de la totalité du document dont vous avez été destinataires.

Au niveau des orientations pour 2024, tenant compte du contexte actuel, des enjeux pour les sostraniens et les sostraniennes et de nos capacités financières, nous proposons un engagement fort et continu malgré le contexte qui passera par :

- la poursuite du désendettement de la collectivité,
- la non-augmentation et même son ajustement en diminution sur les 3 taux d'imposition pour la part communale,
- le maintien du soutien au monde associatif local,
- la poursuite de l'investissement local en appui au tissu commercial et économique, à l'attractivité et à l'amélioration du cadre de vie.

Sur notre **Budget principal**, celui-ci est construit sur un compte administratif anticipé que nous voterons ultérieurement. Je vais vous proposer de voyager entre la notice et les annexes.

Vous avez en annexe A, les restes à réaliser nombreux, en B les mandats et titres à générer qui nous amènent au résultat anticipé pour 2023 qui tiennent compte :

- En fonctionnement, d'un résultat antérieur reporté de 225 700 €, d'un résultat d'exercice de près de 319 000 € soit un solde d'exécution de près de - 545 000 €
- En investissements, d'un résultat antérieur reporté de - 642 000 €, d'un résultat d'exercice de moins de 98 000 € soit un solde d'exécution de plus

de 544 000 €. Les RAR laissent apparaître un solde proche de 312 000 € soit un besoin de financement de plus de 232 000 €
Nous proposerions l'affectation telle qu'elle vous est présentée dans le tableau de l'annexe C1 ou dans la notice.

En C le détail en tableaux des charges de fonctionnement et produits d'investissements contenus également dans la notice en page 1. Voir Tableau notice pages 2 à 4.

Quelques commentaires sur le fonctionnement et notamment sur les grandes masses : sur le chapitre 011, entre le BP et le budget supplémentaire et décisions modificatives 2023 et le BP 2024, nous avons une progression de 2,09 %. Sur le chapitre 012 (dépenses de personnel), nous avons une progression de 3,16 % entre 3 625 378 € et 3 740 000 € et sur le chapitre 65 (les autres charges de gestion), nous avons une progression de 2,63 %. Vous retrouvez, dans une partie de la répartition de ce chapitre 65, sur le contingent incendie, une augmentation de 4,3 % et une modification des subventions essentiellement liée au Concours de la race limousine.

Je poursuis en page 3, sur le chapitre 70, on a une augmentation du produit des domaines de 1,3 %, identique au chapitre 73 et sur le chapitre 731, on a une augmentation de 3,06 % sur la fiscalité locale, passant de 3 690 000 € à 3 803 000 €. Sur le chapitre 74 (les dotations et subventions), on a une progression de 2,96 % tandis que sur les autres produits des locations et immeubles, on a une augmentation de 10 % ce qui nous amène, au final, à une augmentation tant en dépenses qu'en recettes d'un peu moins de 3 %.

En dépenses, sur tout ce qui est autour du chapitre 040, on a une stabilité. Sur le remboursement d'emprunt aussi, c'est relativement stable puisque l'on prévoit un remboursement à hauteur de 575 000 €.

En recette d'investissement, c'est surtout, bien évidemment, l'emprunt. Pour maintenir une capacité à investir dans l'économie locale, en travaux notamment et programmes présentés plus loin.

Nous avons bâti ce budget en fonctionnement avec les éléments plus détaillés que vous avez en page D1 D2 des annexes présentées par article et non plus par chapitre ainsi que la fiche J1 (fiscalité) et K1 (provisions). Je sais que c'est un peu comptable mais complet.

Pour les investissements, nous utilisons le détail en E1 et F1 vient compléter en donnant un regard sur l'état de la dette.

Le tableau du personnel et la répartition analytique par article vous sont fournis en H1 et I1 et servent bien évidemment aussi à la construction de cette projection en fonctionnement.

Pour être complet en L vous avez les ratios. J'aurais pu vous apporter les éléments comparatifs que j'avais évoqués l'an passé avec une comparaison avec Argenton sur Creuse. Les chiffres sont similaires et la conclusion identique à celle apportée l'an passé.

L'analyse de ces chiffres nécessite une explication de contexte et de tendance et il faut bien le reconnaître notre situation est enviable sur certains éléments : dynamique territoriale (Concours national Race Bovine Limousine, Terre de Jeux Paris 2024, Patrimoine, voire Ecologie, couverture médicale et paramédicale, économie avec Rioland ou encore l'école de la 2^{ème} chance qui s'implante ici...). Notre situation n'est pas pire ni meilleure qu'ailleurs sur le plan de l'imposition et de la démographie mais nous impose à rester vigilants. »

Madame JAMMOT :

« Ce projet de budget appelle de notre part les remarques suivantes :

Nous sommes conscients des efforts réalisés par les services pour contenir les dépenses et également de la difficulté à établir un budget dans un contexte inflationniste.

Cependant, il nous faut regarder les chiffres avec réalisme et nous poser les bonnes questions.

Sur le Fonctionnement :

Le total des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) va augmenter de 7 % par rapport au réalisé et de 13 % en 2 ans (réalisé 2022).

Les dépenses générales de 14 % par rapport au réalisé 2023 et en 2 ans ont augmenté de 33 % !, certes dans un contexte de flambée des énergies...

Les dépenses de personnel augmentent de 3,5 % par rapport au réalisé (53 % des DRF) et en dépit de la stabilisation du nombre d'ETP.

Les autres charges de gestion qui ont été en recul en 2023 par rapport à 2022 repartent à la hausse de 6 % malgré la baisse de notre subvention au CCAS... Les subventions aux associations sont en hausse mais bien évidemment nous soutenons totalement la subvention exceptionnelle pour la grande manifestation des Limousines qui devrait amener des milliers de visiteurs en septembre, du moins on l'espère.

D'ailleurs, au chapitre Subventions, lorsque l'on additionne les aides financières et la valorisation du concours des services aux associations, on aboutit à un total d'1 Million d'euros, ce qui est un budget considérable dans une ville de 5 000 habitants dont tout le monde doit avoir conscience.

Si, en parallèle, on regarde les ratios 2023 relatifs à notre strate, les **Dépenses Réelles de Fonctionnement rapportées à la population sont supérieures de 150 € par rapport à la moyenne et vont s'aggraver de 100 € en 2024**. Ce chiffre augmente fortement puisqu'on est parti de + 63 € en 2021, + 127 en 2022 pour atteindre + 150 € en 2023...

La multiplication par le nombre d'habitants (5 161 habitants) génère un surcoût de dépenses de 774 150 €... Quand bien même, on diviserait par deux pour tenir compte qu'on est au plancher de la tranche, on avoisinerait les + 400 000 €....

Je reviens également, comme tous les ans, sur le coût supporté par la commune pour la micro-folie et le cinéma... Ce n'est pas une remise en question des structures, c'est un constat. Nous regrettons de ne pas avoir eu les chiffres en commission avant le vote du budget de ces 2 équipements culturels qui ont un coût certain ...et nous redirons autant qu'il le faut qu'ils ne sont pas gérés au bon niveau quand on voit le total de nos dépenses de fonctionnement pour 5 000 habitants.

La charge du remboursement de la dette augmente de 11 %. Sans être inquiétante, notre situation se fragilise puisque notre capacité de désendettement augmente et atteint 12 ans et 4 mois... Finalement, sans réaliser des choses exceptionnelles, on est obligé d'emprunter tous les ans environ 500 000 € ce qui maintient notre stock de dette à un certain niveau.

Les recettes de fonctionnement :

Elles atteignent près de 7,1 Millions d'euros, en baisse de près de 30 000 € par rapport au réalisé 2023 et ne peuvent se maintenir qu'en raison de la hausse des bases de la fiscalité (3,9 % en 2024) qui va générer un surplus de 105 316 € à taux constant.

Les dotations et subventions seront en baisse de près de 70 000 €.

La fiscalité représente 73 % des recettes.

Peut-être pourrait-on d'ailleurs agir un peu plus sur les travaux en régie qui présentent l'avantage de constituer une recette d'investissement car on voit qu'en 2023 on a eu 0 ...

Les dépenses d'équipement brut/habitant sont dans la norme pour notre strate mais le produit de la fiscalité avoisine les + 150 € par rapport à la moyenne d'où une recette supplémentaire de 774 150 €... qui vient compenser à même hauteur notre surcoût de dépenses de fonctionnement.

Notre DGF reste dans la norme.

Notre fiscalité est élevée mais c'est elle qui assure l'équilibre budgétaire, à hauteur de 10 % du total ! Cela doit nous inciter à la réflexion...

En investissement :

Les dépenses affichées sont de 2 millions d'euros dont 364 000 € de restes à réaliser.

L'emprunt sera en hausse pour un investissement moindre puisque nous ne dégageons plus rien pour investir ce qui devient préoccupant. Vous avez dit au DOB que ce serait 500 000 € maxi et nous allons plutôt être à 560 000 €.

Certes, le point de fiscalité transféré estimé à 80 000 € manque mais ce n'est pas la seule explication.

Bien sûr, nous souscrivons aux investissements susceptibles de générer des économies ou aux travaux de voirie bien nécessaires. Cependant, certains travaux non négligeables n'ont jamais été évoqués en commission et c'est regrettable (audit cuisine communale, plancher chauffant ancienne mairie ...). »

Monsieur AUDOUSSET :

« Il n'y a pas de plancher chauffant à l'ancienne mairie. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je pense qu'il y a une confusion avec les travaux pour le plancher chauffant de la mairie actuelle suite à l'installation de la nouvelle chaudière ; il n'y a pas de plancher chauffant à l'ancienne mairie. »

Monsieur LAVAUD :

« Les 9 600 € de purge du plancher chauffant sont inclus dans le prix des travaux de la chaufferie ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Non, ce n'était pas prévu à l'origine. Il s'agit du désembouage du plancher chauffant existant à la mairie. »

Madame JAMMOT :

« Plus largement, nous redisons ce que nous avons déjà dit : certaines commissions ne jouent pas vraiment leur rôle et il faudrait que chacun comprenne qu'elles ne doivent être ni un lieu d'affrontement, ni de règlement de ses dossiers personnels, mais un lieu de bilan et de proposition.

Au final, nous sommes arrivés à un stade préoccupant où nous sommes plombés par le fonctionnement au regard de notre population en dépit des efforts accomplis et « sauvés » par la fiscalité, au grand désespoir du contribuable qui voit toujours sa facture augmenter....

Dans ce contexte, nous nous interrogeons. Ne faut-il pas marquer une pause pendant 2 ans pour pouvoir réinvestir ensuite et mettre ce temps à profit pour la réflexion ?

La réflexion doit, à notre sens porter, avec des groupes de travail, sur :

- L'avenir de certains bâtiments avec une vision à moyen et long terme : Bâtiment St Joseph, ancienne mairie, caserne des pompiers... et pas uniquement sur ce dernier bâtiment ;
- Réfléchir à La Souterraine de demain...Quels investissements prioriser ? Comment attirer de la population, élément déterminant pour dégager à l'avenir des marges de manœuvre en espérant que le prochain recensement ne nous fera pas passer, avec la population comptée à part, définitivement sous les 5 000 habitants....

A cet égard, la réalisation d'un Padel à 160 000 €, même subventionné à 80 % avec de l'argent public, était-il une priorité ? Non

En revanche, la vidéo protection dont Madame la Préfète regrette que certaines collectivités (dont sûrement la nôtre) ne s'emparent pas en dépit des subventions existantes, en est une pour nous ! Quand on regarde la fréquentation du cinéma : parmi les pistes d'amélioration, il y a une plus grande sécurité. Quand vous sortez d'une séance et que vous êtes garé au parking de la bibliothèque plongé dans le noir avec l'insécurité qui semble y régner, cela ne vous incite pas à

sortir ... Pour nous, sur ce lieu, ce doit être éclairage + vidéo protection sur le parking....

Pour ce qui est du commerce de centre-ville : des commerces majeurs en termes de fréquentation vont tenter de passer la main cette année. A défaut, ils fermeront, entraînant la dégringolade du centre-ville. Nous demandons donc un accompagnement rapproché de ces derniers en lien avec la Chambre de Commerce pour assurer leur pérennité, vitale pour La Souterraine.

Je passe sur d'autres remarques effectuées les années précédentes et qui restent d'actualité car nous avons l'impression de parler dans le vide...

J'ajoute qu'on est conscient des difficultés, du contexte. Cependant, on attend toujours que certaines de nos propositions soient prises en compte car il ne suffit pas de dire que l'on a raison.... Il faut les mettre en œuvre.

Vous comprendrez que dans ce contexte, les conditions ne sont pas réunies à ce jour pour que nous votions le budget.

En fonction de ce que vous déciderez, peut être qu'un jour on pourra le voter, mais il faut faire vite ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Je me permets de répondre tout de suite. J'alerte sur le biais qu'il y a à comparer le réalisé par rapport aux prévisions. Je m'attache toujours à comparer le réalisé au réalisé, les prévisions aux prévisions. Il y a un principe budgétaire qui est la sincérité budgétaire, c'est-à-dire que l'on doit estimer au mieux les recettes et les dépenses. En fait, la difficulté est que si l'on fait cela parfaitement, le résultat annuel est de 0 car on aura eu des dépenses parfaitement égales aux recettes. Or, l'enjeu, pour les collectivités, c'est d'essayer d'avoir des dépenses inférieures aux recettes pour dégager du résultat pour pouvoir financer l'investissement et le report à nouveau. C'est un peu la limite de l'exercice budgétaire, c'est qu'en gros, si l'on faisait un budget parfaitement parfait et qu'on l'exécutait parfaitement au centime près, on se retrouverait dans une situation financière compliquée.

Sur les dépenses de strates, effectivement, elles sont plus élevées. La strate, comme toute statistique, n'est pas parfaite, le problème étant qu'il faudrait que l'on puisse avoir des strates qui soient des communes qui se ressemblent par leur rôle de centralité ou pas. Vous avez des communes de 5 000 habitants qui sont des communes péri-urbaines qui n'ont pas forcément les mêmes équipements ni les mêmes besoins d'équipement.

Concernant Micro-Folie et le cinéma, on a beaucoup débattu sur le coût de ces structures. Je me suis amusé à faire un petit calcul que je vous livre : concernant le cinéma, le reste à charge pour la collectivité est de 51 000 €, pour Micro-Folie, le reste à charge pour la collectivité est de 97 000 €, cela fait au total, en arrondissant, 150 000 € de reste à charge pour la collectivité. Cela peut paraître beaucoup. La question qu'il faut se poser n'est pas forcément la question du coût mais plutôt mettre en relation le coût et l'utilité que l'on juge de ces structures pour notre territoire et ses habitants. A titre de comparaison, pour le cinéma, on a eu 12 000 entrées l'an dernier et 13 000 entrées à Micro-Folie, ce qui fait à peu près 25 000 visiteurs sur ces deux équipements. Cela nous donne donc 25 000 visiteurs pour 150 000 euros. Je sais que certains, pas dans l'intervention qui vient d'être faite, mais certains expliquent à longueur de temps que ces équipements ne servent à rien, ont un coût, etc... A titre de comparaison, je n'ai jamais entendu un élu mettre en cause le centre culturel Yves Furet dans son fonctionnement. Le Centre Culturel Yves Furet, c'est un reste à charge pour la collectivité de 260 000 € pour 10 000 entrées. Vous voyez donc le ratio. Si on regarde l'efficacité de ces outils par rapport au nombre de visiteurs et au reste à charge pour la collectivité, on aurait, si on prend ces deux ratios, une efficacité meilleure pour ces deux structures que pour le CCYF. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je ne dis pas que le centre culturel ne fonctionne pas bien et devrait revoir son fonctionnement. Ce que je veux dire c'est qu'il faut prendre en compte ce que met la collectivité par rapport au résultat obtenu et aux répercussions pour l'image du territoire.

On peut se rejoindre sur l'idée que, peut-être, cela ne devrait pas se gérer à ce niveau-là puisque c'est comme pour les gymnases, comme pour la MEF, etc... des outils au service d'un territoire beaucoup plus large que, simplement, la commune et qu'ils devraient être supportés, que l'on parle de budget communal ou intercommunal, peu importe, le résultat est le même puisque si on transfère, la communauté de communes que je préside va dire que si elle reprend le cinéma et micro-folie : reste à charge 150 000 €, elle va reprendre 150 000 € sur les attributions de compensation. On aura donc 150 000 € de dépenses en moins mais on aura aussi 150 000 € de recettes en moins.

Par contre, là où l'on peut se rejoindre, et c'est un peu ce que l'on a essayé de faire l'an dernier, avec le transfert du point de fiscalité, c'est que, aujourd'hui, c'est le contribuable sostranien seul qui assume ces outils, et pas le contribuable des communes autour et les communes autour peuvent avoir beau jeu de dire : « j'ai un taux d'imposition inférieur au vôtre ». On pourrait, peut-être, proposer un pacte fiscal à nos collègues des communes autour mais je pense que l'on se retrouverait très vite en minorité.

Sur la capacité de désendettement, elle se dégrade, on se rassure en se comparant, on le disait lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la dégradation globale des indicateurs des collectivités a amené les analystes à augmenter le nombre d'années nécessaires pour être sous surveillance. Avant, on disait que 8 ans, c'était bien, maintenant, on explique que 12 ans c'est bien.

Sur les travaux en régie, il y en a qui sont prévus cette année, je pense notamment aux travaux d'aménagement du CCAS/CIAS qui seront assurés en régie.

Sur l'investissement, lorsque l'on regarde ce que met la collectivité pour investir, on ne constate pas de baisse. Lorsque l'on regarde le virement à l'investissement entre ce qui était prévu l'an dernier et ce qui est prévu cette année, on a une légère amélioration. Seulement, cette année, comme on l'a dit, on a fait une pause sur les gros investissements subventionnés pour faire aussi l'entretien qui est nécessaire et cela coûte horriblement cher.

Sur la dette, effectivement, nous avions prévu 500 000 €, on a poussé à 560 000 €, l'idée étant de toujours avoir une stratégie de désendettement qui consiste à emprunter moins que ce que l'on rembourse. On va donc poursuivre le désendettement à un rythme moindre que ce que l'on avait auparavant puisque l'on va se désendetter en capital d'environ 15 000 € cette année. Ce n'est sans doute pas assez mais cela permet aussi d'avoir 70 000 € de plus à mettre en investissement.

Sur la création de la cuisine, cela a été évoqué et présenté lors de la dernière commission scolaire. Nous étudions, et nous avons besoin d'études plus poussées pour le faire, la possibilité de reprendre en gestion directe la confection des repas pour nos écoliers dans les écoles maternelles et primaires car nous ne sommes pas forcément très contents de la qualité de ce qui est servi et de ce que nous achetons à la cité scolaire. C'est un peu compliqué pour la cité scolaire qui doit faire des repas pour des enfants de la petite section maternelle au Master 2. On se retrouve donc parfois avec des plats un peu surprenants pour de jeunes enfants. »

Madame AUCLAIR-DECOURSIER :

« Oui, en effet, cela a été présenté la semaine dernière en commission scolaire. Cette année, on est vraiment à l'échelle de l'audit pour voir quels sont nos équipements, ce qui pourrait être proposé, etc... Pour compléter ce que vient de dire le Maire, nous sommes clients de la cité scolaire qui a une centrale d'achat et qui ne peut pas forcément choisir les produits qu'elle achète. Le but est vraiment de recentrer le cœur du sujet sur l'approvisionnement et la confection de ces repas pour les enfants de maternelles et de primaires. Le projet est en cours de travail pour l'instant, l'audit va avoir lieu, une présentation vous sera faite dans très peu de temps. Ensuite, on pourra voir ce que cela pourra coûter à la collectivité et comment on se positionne par rapport à cela. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur le fait de marquer une pause sur l'investissement, c'est assez tentant mais si tout le monde le fait, après la crise et le malaise agricole, on parlera de la crise et du malaise du BTP puisqu'aujourd'hui, les entreprises de BTP sont très inquiètes du ralentissement de l'investissement des collectivités et s'en font écho largement et, d'ailleurs, l'association des maires, dans sa diversité politique, alerte aussi grandement l'Etat sur le fait qu'aujourd'hui il faut arrêter de stigmatiser les collectivités et les montrer du doigt comme de grosses dépensières parce que, mine de rien, ce sont quand même elles qui assument la plus grande partie de l'investissement local.

Sur la question de la vidéo protection, rien n'est inscrit au budget, on attend un peu car nous avons étudié, notamment sur Micro-Folie, la possibilité d'installer de la vidéo protection. Alors, pourquoi Micro-Folie et pas le cinéma ? Micro-Folie est un bâtiment ancien, mal sécurisé et dans lequel nous avons de plus en plus de matériel de grande qualité et coûteux. Par conséquent, Micro-Folie et ses abords nous inquiètent un peu. La Préfète regrette, dans la presse, le manque d'entrain des collectivités sur cette question mais, dans le même temps, on nous explique que les enveloppes FIPD pour cette année vont surtout être consacrées aux grosses villes qui sont fléchées dans le cadre des jeux olympiques et que tous les territoires qui ne reçoivent pas d'épreuves des J. O. risquent de ne pas être servis.

Sur le commerce, je rappellerai que nous avons la chance d'avoir, aux côtés de Karine, une agente qui est là depuis quelques années maintenant et qui suit cela de très près. La collectivité a mis en place l'aide aux loyers, de l'ordre de 50 000 € par an pour aide à la reprise et création de commerces. Sur la question de la recherche des repreneurs, c'est du rôle des chambres consulaires. Nous faisons un effort sur le centre-bourg et sur les commerces, notamment en termes d'animations, que ce soit avec le travail que l'on mène aujourd'hui dans le cadre des manifestations exceptionnelles comme Les Limousines ou des manifestations annuelles comme le marché de Noël qui, je vous le rappelle, nous coûte entre 10 000 et 15 000 € chaque année, là où, dans la plupart des communes, ce sont les associations qui le font et où les communes n'assument pas la charge financière de ces activités. »

Madame JAMMOT :

« J'aimerais juste répondre sur deux points : sur la sécurité aux abords de la Micro-Folie, j'entends votre réponse sur la nécessité de sécuriser ce quartier mais je pense aussi qu'en sécurisant les abords du cinéma, on concourt aussi à une meilleure fréquentation. Si je le dis c'est qu'il y a un certain nombre de retours sur le sujet et ce n'est pas pour vous ennuyer, le sujet mérite d'être creusé. Concernant le commerce, j'entends aussi que c'est compliqué, que c'est du rôle de la chambre de commerce, mais c'est bien de notre rôle d'être au plus près des commerçants, il y a également le rôle de ceux qui louent des fonds de commerce dans des états qui sont parfois limites. Nous venons d'apprendre ce soir qu'un commerce du centre-ville va déménager en périphérie. Je trouve que c'est assez catastrophique car, lorsque l'on commence à tirer la pelote, elle finit de se dérouler. C'est en cela que je dis que notre rôle doit être au plus près des commerçants parce que, quand un commerce déménage sur le boulevard, cela a des conséquences sur les autres commerces. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est certain et cela renvoie à la question de la vétusté de notre centre-bourg et de l'effort important qui doit être fait à la fois sur l'habitat et sur la rénovation urbaine. Malheureusement, j'ai bien peur, au vu des dernières annonces nationales, que l'ambition que nous portions en l'espèce se retrouve vite réduite à peau de chagrin sur la question des financements de ceux-ci. »

Monsieur ALLARD :

« Le Budget 2024, tel que présenté, démontre de nouveau un manque de prise en compte des contraintes et des souhaits des citoyens contribuables.

En effet, nous constatons que le budget 2024 prévoit des recettes en augmentation (poste « impôts et fiscalité locale » passe de 4 928 660 € à 5 183 000 € soit 253 000 € de plus) malgré le transfert de 1 % de taxe foncière vers la com-com. Que ce soient les impôts communaux, les subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du Département... c'est, au final, toujours de l'argent des contribuables qui sont de moins en moins nombreux. Une meilleure gestion des dépenses qui ne cessent d'augmenter est indispensable pour donner une meilleure qualité de vie à nos habitants, il faut réaffecter des budgets pour les besoins et le bien-être essentiels de nos concitoyens.

Aucun budget pour la sécurité malgré les nombreux problèmes liés à la délinquance, qui finissent par coûter très cher, y compris à la collectivité.

Un budget « voirie » très insuffisant, une requalification urbaine désormais abandonnée, pas toujours très bien réalisée (rue de la Font aux Moines). De plus, le budget affecté à la réfection de la voirie est notoirement insuffisant, nos rues se dégradent par l'absence d'entretien courant depuis de nombreuses années.

Les changements climatiques doivent aussi être intégrés et anticipés, les projets doivent inclure des solutions pour l'éclairage (led), l'économie d'eau (récupérateurs d'eau), l'énergie (photovoltaïque en toiture).

Nous ne voterons pas ce budget qui ne correspond pas aux attentes et besoins de nos habitants. »

Monsieur LEJEUNE :

« Quelques éléments de réflexion : cela me fait sourire car il y a eu plusieurs reportages dans la presse sur la question des impôts locaux cette année et sur la revalorisation des bases. Ces reportages expliquaient que, partout en France, les impôts allaient augmenter de 3,9 % minimum, c'est ce qui se traduit ici, on ne touche pas au taux mais les bases augmentent. Peut-être pourriez-vous interpeler vos amis de la majorité gouvernementale sur cette question.

C'est assez exceptionnel aussi car c'est chaque année la même chose, vous expliquez, dans un premier temps, qu'il y a trop de dépenses, qu'il faut absolument faire des économies, que le contribuable ne peut plus payer et qu'il faut absolument baisser le budget et, ensuite, vous expliquez tout ce qui est insuffisant en termes de dépenses. Vous m'expliquerez comment on augmente le budget « voirie » de manière importante tout en diminuant les impôts. A un moment donné, cela ne passe pas.

Pour ce qui est des bâtiments publics, dès qu'on mène un projet de réhabilitation ou autre, on pense, bien évidemment, environnement, on pense leds, à chaque fois qu'on le peut. D'ailleurs, au fur et à mesure, on remplace les éclairages actuels par des leds en fonction des travaux que l'on entreprend. Je suis assez heureux de voir que vous vous émouvez de la pause sur les travaux de requalification alors que vous les aviez dénoncés les années précédentes comme étant inutiles et dispendieux. Je suis donc ravi de voir que vous pouvez évoluer sur certains points même si la majeure partie de votre discours, reste, d'une année à l'autre, le même. »

Monsieur ALLARD :

« Tout à l'heure, vous avez parlé de Micro-Folie, vous avez dit qu'il y avait 26 000 entrées et 10 000 au Centre culturel Yves Furet. Je me suis renseigné, au Centre culturel Yves Furet, c'est 10 000 entrées payantes alors que dans les 26 000 entrées à Micro-Folie, vous avez tous les gamins qui viennent visiter à Micro-Folie. Ce n'est déjà pas la même population. Ce qui serait intéressant, c'est de connaître le nombre de touristes qui viennent à Micro-Folie. Il faut savoir ce qu'il y a derrière les chiffres.

Ensuite, vous avez fait allusion à la majorité gouvernementale, je n'ai pas d'opinion politique précise. Pourquoi parler d'opinion politique quand on parle de

budget. Le problème du millefeuille ne date pas des politiciens actuels, cela a toujours été un empilement et aujourd'hui, on atteint le bout du bout. Quand Monsieur LE MAIRE nous dit qu'il faut passer de 1,4 % à 1 %, il faut savoir que les Allemands sont partis avec une croissance qu'ils ont révisée à 0,2 %. J'avais déjà dit au DOB que c'était 0,6 % de croissance prévue, c'est-à-dire que l'on va se prendre encore 24 milliards d'euros dans la vue et cela, c'est le contribuable qui paie, que ce soit à travers les sommes qu'il verse à l'Etat à travers les impôts locaux, il faut savoir que les recettes diminueront, il va donc falloir trouver des économies. Quand vous dites que je propose une augmentation des dépenses, non ! je propose une réaffectation des dépenses aux vrais problèmes de nos gens. Les anciens, quand ils se pètent la gueule dans les dalles... on me dit « tu fais des photos », oui je fais des photos sur tous les problèmes de voirie et bizarrement, 3 jours après, ils sont réparés. C'est étonnant, non ! Je dis simplement qu'il faut réaffecter des sommes pour le bien-être de nos citoyens., c'est tout, je n'en dis pas plus. Il faut trouver des économies ailleurs pour en remettre ici, je ne dis pas qu'il faut augmenter les dépenses. La requalification urbaine, si elle avait été faite correctement, rue de la Font aux Moines, j'étais intervenu.... Ce n'est pas la peine de rigoler, vous n'y étiez pas, peut-être que vous ne savez pas de quoi vous parlez ! Aujourd'hui, on nous dit, en réunion, que les trottoirs n'étaient pas faits pour les voitures, quand vous avez un camion de 19 tonnes qui alimente la cantine, il y a bien quelqu'un qui a fait une connerie et aujourd'hui, je dis : « ce n'est pas le contribuable qui paiera », il faut que ce soit pris en compte par ceux qui ont fait les bêtises, c'est tout. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur la question de Micro-Folie, effectivement quand je dis 13 000 entrées, cela comprend aussi les scolaires, sur le centre culturel Yves Furet, quand on parle de 10 000 entrées, cela comprend aussi les scolaires et ce n'est pas une question d'entrée payante ou pas, quand je dis : 10 000 entrées et 260 000 € de restes à charge c'est le net, c'est-à-dire que c'est en prenant en compte les recettes des entrées payantes. Justement, je le redis, aujourd'hui nous avons deux équipements qui coûtent à la collectivité 150 000 € par an pour 25 000 entrées par an et nous avons un centre culturel qui coûte à la collectivité 260 000 € par an, voire 270 000 € même avec les baisses des subventions des uns et des autres et qui représente 10 000 entrées par an. Je ne suis pas en train de dire que le centre culturel ou nos équipements ne fonctionnent pas de manière optimale, je dis juste que, quand on met en face les chiffres et la fréquentation, on s'aperçoit de l'utilité de ce type de structure.

Sur l'opinion politique, je n'arrive pas à comprendre comment on peut être candidat à une élection, élu et dire en assemblée : « je n'ai pas d'opinion politique », c'est quand même assez désastreux et cela en dit long sur l'état de la classe politique.

Ensuite, vous ne proposez pas de dépenses supplémentaires mais de réaffecter. Concrètement, faites-nous des propositions, on baisse quoi ? et où ? on arrête de subventionner qui ? on arrête de dépenser où ? et dans les travaux, on fait quoi pour baisser ? »

Monsieur ALLARD :

« On va faire un sondage auprès des gens. »

Monsieur LEJEUNE :

« Monsieur ALLARD, vous êtes élu ! vous êtes sensé proposer des choses, travaillez un peu les dossiers et ne balancez pas des choses comme cela : Vous faites une remarque en disant : « il faut baisser les dépenses. Lesquelles ? Où ? »

Monsieur ALLARD :

« On va regarder. »

Monsieur LEJEUNE :

« On va regarder, cela fait 4 ans qu'on est élu. »

Monsieur ALLARD :

« Je peux rentrer dans le détail si vous voulez. On a fait la route de Limoges, on a pris EUROVIA qui nous a fait les travaux, il a fallu que j'intervienne, cela a été fait deux fois. On a fait les passages cloutés peints, j'ai dit les passages cloutés sont mal faits, réponse de Monsieur AUDOUSSET : « oui mais tu comprends, la société qui faisait la peinture pour EUROVIA a déposé le bilan. »

Monsieur AUDOUSSET :

« J'ai dit quoi ? »

Monsieur ALLARD :

« Tu m'as dit cela en commission de travaux. Et donc, qui a refait la peinture de tout cela, et bien c'est les services techniques ! Pourquoi, quand on a des compétences dans les services techniques, on ne les utilise pas mieux pour faire des travaux qui relèvent de leurs compétences. »

Monsieur LEJEUNE :

« Concernant la répartition de ce qui est à la charge de nos services et ce qui est à la charge des entreprises que l'on prend, je laisse notre directeur technique répartir au mieux la charge de travail entre les deux, ce n'est pas le rôle de l'élu. Je vous demande quelles sont les pistes d'économie ? quel est votre programme ? quel est votre budget ? Vous me parlez de 2 passages piétons. »

Monsieur OMONT :

« Juste pour abonder dans le sens de Monsieur le Maire, Micro-Folie est un outil que je connais bien pour en être utilisateur. Je trouve que c'est un outil essentiel pour la démocratisation culturelle pour la jeunesse sur notre territoire, c'est aussi un outil attractif, on le voit bien au vu de la fréquentation. C'est également un outil qui fait rayonner la commune au niveau régional puisque, par exemple, pour la 2^{ème} année, un groupe d'adolescents va représenter la commune à la Robocup junior à BORDEAUX. C'est quelque chose d'intéressant pour notre commune d'être repérée, de rayonner au niveau régional et de proposer des activités de démocratisation culturelle. »

Monsieur VITTE :

« Pour compléter les dires de Monsieur OMONT concernant Micro-Folie, le principe c'est aussi la gratuité, effectivement, personne ne paie et chacun peut consommer de la culture au sein de Micro-Folie. Mais, pour cela, il faut y aller, Monsieur ALLARD. C'est vraiment notre faire valoir municipal. Pour répondre à Madame JAMMOT, Micro-Folie est un outil communal et c'est un choix politique de le garder aussi comme outil communal au même titre que le cinéma. »

Madame LEROY :

« Nous n'avons rien contre Micro-Folie, loin de là. Mais lorsqu'on nous a parlé que Micro-Folie devait s'installer à La Souterraine, le montant prévu en dépenses est loin d'être celui que l'on retrouve aujourd'hui. Des Micro-Folies, il y en a un peu partout maintenant, que cela fasse rayonner La Souterraine, d'accord, il n'y a pas de souci, mais il faut bien qu'on comprenne, il faut mettre les chiffres face aux chiffres. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est ce que nous faisons. Je n'ai jamais dit, contrairement à certains ici, je le concède, que Micro-Folie ne coûterait rien. Je ne l'ai jamais dit. Ensuite, Micro-Folie a évolué parce qu'il y a eu des aides au démarrage qui n'existent plus aujourd'hui, le reste à charge est donc plus important. Enfin, Micro-Folie a évolué

aussi parce que les dépenses, le nombre d'activités proposées et du coup l'ingénierie nécessaire à les porter a augmenté, je pense au deuxième poste, notamment, d'abord en service civique puis en contrat. Il y a pas mal de collectivités qui ont créé des micro-folies en même temps que la nôtre et qui s'étonnent de voir qu'elles ne fonctionnent pas. On met en garde les nombreuses collectivités que l'on reçoit qui veulent créer des micro-folies chez eux car la micro-folie, c'est très bien mais si l'outil reste juste à disposition des associations qui viennent l'utiliser, cela ne fonctionne pas, il faut un médiateur qui tient la route, des techniciens qui soient capables. Pour exemple, la dernière fois que nous y sommes allés, des enfants des écoles étaient présents et faisaient de l'initiation au codage avec notre chargée de mission. Quand j'entends que, dans notre pays, les maths reculent, que l'on n'a pas assez d'ingénieurs, etc., je trouve intéressant que l'on puisse mettre de l'initiation au service des écoles, j'en suis content et je les en remercie car elles s'en saisissent pour faire ce genre d'activités qui peuvent aussi rendre les maths plus attrayantes et la technologie plus intéressante pour nos jeunes et leur offrir des chances supplémentaires. »

Monsieur VIARD :

« Une ville de 5 000 habitants sans vie nocturne autour d'un cinéma, ça ne marche pas. Il est vrai que ce n'est pas marrant de sortir avec la lampe pour rejoindre le parking, je rejoins Madame JAMMOT, sur ce point.

Il y a une demande très forte de vie culturelle à La Souterraine, lorsque je vais chez mon libraire, la librairie est remplie de jeunes et de moins jeunes qui lisent et cela, c'est hyper important. Il y a une vraie demande de la population à La Souterraine sur la culture mais aussi sur le cinéma. C'est vrai que cela coûte cher mais c'est la vie de la commune aussi. »

Madame LEROY :

« Simplement, on ne disait pas qu'il n'y a pas de demandes sur la culture, on disait qu'il faut mettre un coût en face et, quand Micro-Folie s'est installée, c'était donc la première Micro-Folie en Creuse, rejointe par d'autres sur d'autres communes et le but de Micro-Folie qui s'installait en Creuse, c'était de faire fonctionner les associations, qu'elle soit animée par les associations autour. On est bien d'accord là-dessus ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Non. »

Madame LEROY :

« Pourtant cela a été dit comme cela à l'époque, je vous retrouverai l'article. »

Monsieur LEJEUNE :

« Cela dépend de la façon dont cela a été écrit, quel est le contexte et quel message on veut faire passer. En effet, c'est un outil au service de la population, des associations. Les associations sont appelées à s'en servir, à s'en saisir et c'est ce qu'elles font, notamment la MJC, pour ne citer qu'elle ainsi que les associations qui gravitent autour de la cité scolaire. Par contre, on nous a dit et on l'a suivi et vous regarderez les Micro-Folies qui ne l'ont pas fait, aujourd'hui ne fonctionnent plus ou sont juste un écran dans un cinéma, c'est que si vous ne mettez pas les moyens pour avoir un médiateur culturel qui tient la route, l'outil va servir un peu au départ puis va périr très rapidement parce que personne ne va s'en saisir et personne ne va le faire vivre. C'est cela que nous avons voulu dire dans l'article. Jamais, autant sur la question du coût, autant il n'a jamais été dit que ce seraient les associations qui feraient vivre seules la Micro-Folie. Il y a même des associations qui ont demandé de la gérer pour notre compte et à qui nous avons dit non, nous voulons garder la gestion de l'équipement. »

Madame JAMMOT :

« Je voulais rebondir sur d'autres propos. Notre propos sur la Micro-Folie, ce n'était, en effet, pas de remettre en question l'outil mais plutôt l'impact de sa gestion sur les ratios communaux. Effectivement, il avait été dit, au départ, que cela coûterait « 0 » par certains, on n'y a jamais cru, évidemment. On a toujours pensé que cela avait un coût de fonctionnement.

Pour revenir sur le petit débat sur la sécurité autour du cinéma, cela vaut aussi pour la sortie des restaurants. Je pense qu'il serait important que l'extinction de l'éclairage public coïncide bien avec la fin des séances de cinéma et, si possible, la sortie des restaurants, c'est-à-dire vers 23 heures. Je ne sais pas exactement à quelle heure l'éclairage public s'éteint. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à se poser des questions sur le fait de retarder un peu l'extinction de la lumière, nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat.

Quand aux chiffres, je vous remercie de nous les avoir donnés, on aurait souhaité les avoir en commission car, finalement, ce sont de petits débats que l'on a pour en fait savoir comment faire pour augmenter la fréquentation. C'est aussi cela la finalité que l'on recherche. »

Monsieur VITTE :

« Nous aurons l'occasion d'en reparler en commission mais, les chiffres concernant la fréquentation, me semble-t-il, vous avaient été donnés lors de la dernière commission. »

Monsieur LEJEUNE :

« Concernant l'éclairage public, il faut que l'on ajuste les choses au mieux. On a fait l'erreur, je l'ai dit l'an dernier, de partir du principe que nous n'avions pas besoin d'éclairage public l'été. C'était vrai pour le matin mais pas pour le soir. On a donc corrigé cela (on doit être à minuit l'été pour l'extinction de l'éclairage public). Peut-être faut-il pousser un peu plus l'hiver. On parle beaucoup d'insécurité et de délinquance : il y a eu hier l'inspection annuelle de la gendarmerie qui faisait le bilan 2023, on voit bien que, globalement, sur le territoire, ce qui ne veut pas dire qu'il ne se passe rien, il y a eu des actualités récentes qui peuvent nous interpeller, les actes aux personnes sont en baisse sur le domaine public alors qu'elles sont en hausse de manière importante et inquiétante pour ce qui est de l'intrafamilial, c'est une préoccupation majeure et pas uniquement sur notre territoire. Je me rappelle des débats que nous avons eu en 2018 – 2019 avec plusieurs dizaines de voitures brûlées par an, on n'en est plus là, fort heureusement. Au-delà de l'aspect insécurité, il y a aussi un danger l'été dans la rue avec les voitures, avec le fait que l'on ne voit pas où l'on marche, ce sont des choses que l'on peut ajuster dans la mesure où nous avons une baisse importante du kilowatt d'éclairage public. »

Monsieur VALADOUR :

« J'ai un peu de mal à saisir la logique, Madame JAMMOT, j'ai compris cette idée d'insécurité liée au manque de lumière autour du cinéma et du parking de la médiathèque, l'idée de prolonger l'éclairage jusqu'à la fin de la dernière séance pour rentrer chez soi tranquillement bien éclairé, je pense qu'il faut réfléchir au surcoût que cela entraînerait de reculer de 30 minutes, voire d'une heure l'éclairage public sur l'intégralité de la ville. N'y a-t-il pas possibilité de sectoriser et de le faire sur des endroits très spécifiques. Si on laisse allumer une heure de plus pour, peut-être, permettre à 10 personnes de plus d'aller au cinéma, vous qui vous plaignez de l'augmentation des coûts de fonctionnement, là il y a un manque de gouvernance, ce n'est pas une critique, mais voilà ... Une proposition que j'aurais c'est de sectoriser et, éventuellement, d'éclairer des endroits très spécifiques si l'on sait qu'il y aura plus de monde à ces endroits-là. »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est, effectivement, très juste et pertinent, avec une difficulté, c'est que, à l'époque où les réseaux des communes ont été construits, il n'y a pas eu de

cohérence dans la sectorisation. On s'en est aperçu lorsque l'on a mis en place l'extinction de l'éclairage public et, notamment, quand on a essayé de faire une exception l'été sur le 14 juillet et la fresque de Bridiers. Il y a plusieurs centaines de voitures qui s'engageaient dans la ville après minuit et que cela était dangereux. L'idée était donc d'éclairer Bridiers et les abords de Bridiers mais on s'est aperçu que quand on allume Bridiers, on allume aussi le centre-ville. Je prends l'idée et peut-être que l'on pourrait trouver quelque chose d'alternatif et de novateur.
Micro-Folie, comme le cinéma, ont une vertu, c'est qu'ils sont en cœur de bourg. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2024, le budget primitif sera voté par chapitre avec une fongibilité des crédits de 7,5 % en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2023 validée par le comptable ; il s'équilibre comme le présente les documents suivants :

RESULTATS ANTICIPES ANNÉE 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	225 707,68 €	Résultat antérieur reporté 2022	- 642 065,09 €
Résultat de l'exercice 2023	318 987,91 €	Résultat de l'exercice 2023	97 594,38 €
Solde d'exécution cumulé 2023	544 695,59 €	Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2024	- 544 470,71 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	364 217,00 €
		Recettes	676 097,00 €
		Solde	311 880,00 €
TOTAL A AFFECTER	544 695,59 €	BESOIN DE FINANCEMENT variation du FDR	- 232 590,71 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2024)		232 590,71 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 fonctionnement : (ligne 002 - report à nouveau)		312 104,88 €
	001 déficit cumulé	544 470 €
reprise du résultat anticipé	002 résultat reporté excédent	312 104 €
	1068 affectation en réserve	232 590 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	réalisé 2022	BP + BS 2023+DN	CA 2023	BP 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 591 463,85	2 060 436,00	1 847 035,01	2 103 431,00
012: dépenses de personnel	3 487 925,41	3 625 378,00	3 611 506,47	3 740 000,00
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	79 552,00	80 000,00	77 643,00	78 500,00
022 : dépenses imprévues		0,00		-
		0,00		-
65: autres charges de gestion	939 875,55	950 000,00	920 679,39	975 000,00
66: charges financières	95 718,48	102 000,00	95 410,84	115 000,00
67:charges exceptionnelles	666,18	5 000,00	290,54	5 000,00
68 : provisions	25 881,42	31 000,00	31 000,00	32 000,00
		0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	6 221 082,89	6 853 814,00	6 583 565,25	7 048 931,00
023: virement à l'invest.		144 988,00		161 000,00
042/675 et 6761: immo cédées	23 600,00	0,00	2,40	
042/6811 Dotation aux amortissements	218 652,14	271 164,00	271 163,75	272 000,00
042/6812 Charges à répartir		0,00		
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	242 252,14	416 152,00	271 166,15	433 000,00
	6 463 335,03	7 269 966,00	6 854 731,40	7 481 931,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	6 463 335,03	7 269 966,00	6 854 731,40	7 481 931,00

résultat exercice 2023 318 987,91

chapitre 65	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Contingent incendie	191 575,00	200 332,76	200 332,76	208 973,00
Voirie rurale	42 350,32	50 167,00	26 164,91	50 000,00
Caisse des écoles	30 000,00	31 000,00	31 000,00	20 000,00
CCAS	170 000,00	155 000,00	155 000,00	150 000,00
Sub aux associations	252 382,00	215 000,00	223 727,00	241 500,00
Sub MEF		33 500,00	33 500,00	33 500,00
Sub aux commerces	38 219,50	53 000,00	48 782,50	50 000,00
sous total	290 601,50	301 500,00	306 009,50	325 000,00
valorisation subvention en nature	743 057,00			

Recettes	réalisé 2022	BP + BS 2023+ DM	CAA 2023	BP 2024
013 : atténuation de charges	139 056,84	117 700,32	136 650,56	40 000,00
70 : produits du domaine	399 065,75	359 000,00	347 099,49	363 700,00
73: impôts	4 928 660,31	1 380 000,00	1 382 583,00	1 380 000,00
731 : Fiscalité locale		3 690 000,00	3 695 101,70	3 803 000,00
74: dotations et subv	1 110 078,25	1 004 260,00	1 103 172,63	1 034 000,00
75 : autres produits (location des immeubles)	416 539,78	420 000,00	460 524,76	462 000,00
76 : produits financiers	7,80	0,00	14,20	
77 : produits exceptionnels	21 966,74	0,00	276,66	500,00
77 : Ventes	23 600,00	10 000,00		
78 : Reprises sur provisions		0,00		15 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	7 038 975,47	6 980 960,32	7 125 423,00	7 098 200,00
042: travaux en régie	7 989,50	15 000,00		15 000,00
042 : moins value cessions		0,00		
042/77681 neutralisation amort		25 378,00	25 377,37	33 627,00
042/777 sub inv transférées	22 918,99	22 920,00	22 918,94	23 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	30 908,49	63 298,00	48 296,31	71 627,00
		7 044 258,32	7 173 719,31	7 169 827,00
RESULTAT REPORTE (002)		225 707,68		312 104,00
TOTAL	7 069 883,96	7 269 966,00	7 173 719,31	7 481 931,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES				
		réalisé 2022	BP 2023+BS +RAR 2022 +DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024
001OF	déficit d'exécution		642 065,09			544 470,00
			-			
020 OF	dépenses imprévues		-			
1068	solde compte 1069		-			
			-			
040	travaux en régie	7 989,50	15 000,00			10 000,00
4818	charges à étaler		-			
040 OF	diff sur immo.(- value)		-			
040 OF	subvention trans	22 918,99	22 920,00	22 918,94		23 000,00
040/198	neutralisation amort		25 378,00	25 377,37		33 627,00
041 OF	remboursement	40 597,17	100 000,00			100 000,00
041 OF	opérations patrimoniales 1068/1069		-			
10226	taxe aménagement		-			
16 OF	remboursement	572 823,93	580 000,00	553 807,18		575 000,00
13461	DETR		1 728,00	1 728,00		
165	cautions		1 000,00			1 000,00
20	immo, incorporel	37 313,50	28 916,00	13 620,00	3 573,00	
204	sub, d'équipement	62 097,37	33 627,00	33 626,82		
21	matériel, mobilier	346 112,21	102 255,00	65 208,34	5 455,00	
23/2312	travaux terrains	799 350,04	232 682,00	194 788,27	57 458,00	
23/2313	travaux bâtiment	623 340,38	1 450 579,00	1 168 163,52	214 059,00	
23/2315	travaux réseaux	97 772,61	174 807,00	58 208,88	83 672,00	
23/2316	Restau bien historique et culturel		-	35 818,27		
238	constitution avance marchés		100 000,00			100 000,00
26	Participations et créances		-			
27	Autres immobilisations		-			
	total	2 610 315,70	2 868 892,00	2 173 265,59	364 217,00	2 085 066,00
	TOTAL GENER	2 610 315,70	3 510 957,09			2 449 283,00

RECETTES						
		réalisé 2022	BP 2023+BS +RAR 2022 +DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024
0010F	excédent					
1068OF	affectation en résen	849 906,18	669 483,09	669 483,09		232 590,00
10222 OF	factva	264 422,88	275 000,00	170 313,99		170 000,00
10226	Taxe aménagement	22 971,93	20 000,00	12 986,22		20 000,00
040OF	amortissements	218 652,14	271 164,00	271 163,75		272 000,00
021 OF	prélèvement		144 988,00			161 000,00
040/4818	charges à étaler		-			
040 OF	sortie de patrimoine	160,56	-			
040 OF 192	diff sur immo.(+ valu	23 439,44	-	2,40		
041/238	remboursement Avar	40 597,17	100 000,00			100 000,00
	opérations patrimoniales 1068/1069		-			
			-			
			-			
165	Cautions	299,83	-			1 000,00
16....	emprunt	100 000,00	500 000,00	500 000,00		560 000,00
		400 000,00	100 000,00	100 000,00		
024	Cession immobilisations		40 000,00			40 000,00
13	Fonds de concours					
13	subventions particip	622 019,56	1 311 486,00	546 910,52	676 097,00	116 596,00
21	remboursement		-			
23	immobilisations en cours		-			
238	constitution avances marchés		100 000,00			100 000,00
27						
		2 542 469,69	3 532 121,09	2 270 859,97	676 097,00	1 773 186,00
	TOTAL GENERAL	2 542 469,69	3 532 121,09			2 449 283,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget principal équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 23
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 6
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

MM. JAMMOT, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY ont voté contre.

Sens du vote : Adoption Rejet

2. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur FILLOUX :

« Sur notre **Budget Eau**, on revient sur la notice page 4 à 7. Celui-ci est construit sur un compte administratif anticipé que nous voterons ultérieurement. Les principaux éléments sont la poursuite du schéma directeur, le périmètre des captages et l'extension en AEP Poirier Bridiers.

Voir Tableau notice O à T :

- RAR
- Résultat anticipé
- Fonctionnement par articles
- Endettement eau ».

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2024, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2023 validée par le comptable, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

RESULTATS ANTICIPES ANNÉE 2023

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	62 272,73 €	Résultat antérieur reporté 2022	173 562,49 €
Résultat de l'exercice 2023	115 387,71 €	Résultat de l'exercice 2023	497 385,87 €
Solde d'exécution cumulé	177 660,44 €	Solde d'exécution cumulé 001	- 323 823,38 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	596 737,00 €
		Recettes	857 008,00 €
		Solde	260 271,00 €
TOTAL A AFFECTER	177 660,44 €	RÉSULTAT	- 63 552,38 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2023)	63 552,38 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 (ligne 002 - report à nouveau)	114 108,06 €

pour mémoire	001	- 323 823,00 €
reprise du résultat anticipé	002	114 108,00 €
	1068	63 552,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2022	BP+ BS 2023	CAA 2023	BP 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	12 772,07	20 000,73	12 848,63	20 000,00
628	10 680,73	-		
627 services bancaires		-		
012 dépenses de personnel 621		13 000,00	12 010,93	15 000,00
65: autres charges de gestion	0,68	2 000,00		2 000,00
66 : Charges financières	612,17	13 000,00	1 597,46	18 000,00
67:charges exceptionnelles	432,58	1 000,00		1 000,00
68 : provisions pour captages		-		
022 : dépenses imprévues 7,5%max		3 000,00		2 000,00
		-		
TOTAL DEPENSES REELLES	24 498,23	52 000,73	26 457,02	58 000,00
023: virement à l'invest.		143 772,00		128 608,00
		-		
042/68 Dotation aux amortissements	40 959,32	41 000,00	40 959,32	42 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	40 959,32	184 772,00	40 959,32	170 608,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	65 457,55	236 772,73	67 416,34	228 608,00

Recettes	Réalisé 2022	BP+ BS 2023	CAA 2023	BP 2024
70 : redevances		0,00		
73: impôts		0,00		
74: dotations et subv		0,00		
		0,00		
75 : autres produits (part cnale)	98 809,39	100 000,00	108 306,31	110 000,00
013 : atténuation de charges		0,00		
		0,00		
77 : produits exceptionnels		-		
7865 reprises provisions		70 000,00	70 000,00	
7911 : indemnités sinistres		0,00		
TOTAL RECETTES REELLES	98 809,39	170 000,00	178 306,31	110 000,00
042/777 : sub inv amortissables	4 497,74	4 500,00	4 497,74	4 500,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 497,74	4 500,00	4 497,74	4 500,00
RESULTAT REPORTE (002)		62 272,73		114 108,00
TOTAL	103 307,13	236 772,73	182 804,05	228 608,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
DEPENSES		Réalisé 2022	BP +BS 2023 +RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024
.001OF	déficit d'exécution		-			323 823,00
			-			-
.020 OF	dépenses imprévues		4 982,49			4 000,00
040/139 OF	sub inv amortissables	4 497,74	4 500,00	4 497,74		4 500,00
041/23150	intégration études		-			
041/2315	opérations patrimoniales		-			
041/2315	rembt avances		400 000,00			100 000,00
16 OF	remboursement emprunts	6 472,72	20 000,00	9 660,78		30 000,00
			-			
20	étude	25 150,00	27 050,00		17 050,00	10 000,00
21	terrains / matériels	27 295,87	15 500,00			30 000,00
23	travaux	156 463,50	2 030 008,00	1 108 535,83	579 687,00	260 920,00
			-			
23/238	constitution avance		400 000,00	18 376,50		100 000,00
			-			
	total	219 879,83	2 902 040,49	1 141 070,85	596 737,00	863 243,00
	TOTAL GENERAL					1 459 980,00

Déficit ou Excédent cumulé 2022	173 562,49	excédent
Résultat exercice 2023	- 497 385,87	
solde RAR 2023	260 271,00	
besoin ou Excédent de financement de financement	- 63 552,38	
Opérations réelles		300 920,00
Opérations d'ordre		4 500,00
Opérations patrimoniales		100 000,00

		RECETTES				
RECETTES	Réalisé 2022	BP +BS 2023 +RAR 2022	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	
.001 OF	excédent		173 562,49			
10680F	affectation en réserve	89 543,89	-		63 552,00	
.021 OF	prélèvement		143 772,00		128 608,00	
040/280F	amortissements	40 959,32	41 000,00	40 959,32	42 000,00	
2031 OF	Intégration études		-			
041/2031	opérations patrimoniales		-			
041/238	rembt avance		400 000,00		100 000,00	
16...	emprunt	100 000,00	200 000,00	200 000,00		
			-	200 000,00		
			-			
			-			
13	subventions	207 144,00	1 452 992,00	202 725,66	857 008,00	
	rembt travaux SIAP		90 714,00		168 812,00	
23/238	constution avance		400 000,00		100 000,00	
			-			
		437 647,21		643 684,98	857 008,00	
	TOTAL GENERAL		2 902 040,49 €		1 459 980,00	

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Eau équilibré présenté

Sens du vote : Adoption Rejet

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

3. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur FILLOUX :

« Sur notre **Budget Assainissement**, on revient sur la notice page 7 à 9. Celui-ci est construit sur un compte administratif anticipé que nous voterons ultérieurement. Le principal élément reste la poursuite du chemisage Sédelle.

Voir Tableau notice U à Y :

- RAR
- Résultat anticipé
- Fonctionnement par articles
- Endettement assainissement. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 30 janvier 2024, le budget primitif avec la reprise anticipée des résultats 2023 validée par le comptable, s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

RESULTATS ANTICIPES ANNÉE 2023

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	213 392,69 €	Résultat antérieur reporté 2022	285 078,07 €
Résultat de l'exercice 2023	77 061,46 €	Résultat de l'exercice 2023	72 648,12 €
Solde d'exécution cumulé 2022	290 454,15 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2023)	357 726,19 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	75 165,00 €
		Recettes	156 321,00 €
		Solde	81 156,00 €
TOTAL A AFFECTER	290 454,15 €	RÉSULTAT	438 882,19 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0

(crédit au compte 1068 au BP 2022)

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 290 454,15 €

(ligne 002 - report à nouveau)

DOB

reprise du résultat anticipé au Budget primitif	001	357 726 €
	002	290 454 €
	1068	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	réalisé 2022	BP + BS 2023	CAA 2023	BP 2024
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	288 262,34	270 700,00	177 161,32	300 654,00
012 personnel transfert de charge		125 000,00	123 920,56	128 000,00
65: autres charges de gestion	15 627,86	5 000,00	106,94	6 000,00
66: charges financières		1 000,00		10 000,00
67: charges exceptionnelles		2 000,00		5 000,00
68 : provisions		0,00		
022 : dépenses imprévues		3 000,69		3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	303 890,20	406 700,69	301 188,82	452 654,00
023: virement à l'invest.		65 932,00		100 000,00
042-68 Dotation aux amortissements	129 975,33	132 900,00	132 819,88	133 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	129 975,33	198 832,00	132 819,88	233 000,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	433 865,53	605 532,69	434 008,70	685 654,00

résultat exercice 2023

77 061,46

Recettes	réalisé 2022	BP + BS 2023	CAA 2023	BP 2024
70 : redevances assainissement + PRE	336 315,21	350 000,00	465 788,60	350 000,00
74: dot, subv (prime épuration)		0,00		
75 : autres produits	17 408,37	17 000,00	20 142,17	20 000,00
013 : atténuation de charges		0,00		
76 : produits financiers		0,00		
77 : produits exceptionnels		0,00		25 200,00
78 : reprise sur provisions		0,00		
TOTAL RECETTES REELLES	353 723,58	367 000,00	485 930,77	395 200,00
042-777 : subv inv amortissables	25 139,39	25 140,00	25 139,39	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 139,39	25 140,00	25 139,39	0,00
RESULTAT REPORTE (002)		213 393,69		290 454,00
TOTAL	378 862,97	605 533,69	511 070,16	685 654,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		réalisé 2022	BP + BS 2023 + rar 2022	CAA 2023	RAR 2023	BP 2024
.001OF	déficit d'exécution					
.020 OF	dépenses imprévues		5 000,00			5 000,00
1391 OF	amortissement subv	25 139,39	25 140,00	25 139,39		
041/2315 OF	intégration études		-			
041/2318	rembt avance		120 000,00			100 000,00
16 OF	remboursement emprunts		-			
20	études		15 000,00			30 000,00
21	acquisition matériel terrains	65 442,55	100 000,00	21 963,21		165 000,00
23	travaux	165 936,10	518 432,07	36 236,41	75 165,00	471 882,00
238	constitution avance		120 000,00			100 000,00
			-			
TOTAL		256 518,04	903 572,07	83 338,01	75 165,00	871 882,00
TOTAL						947 047,00

Pour info excédent cumulé 2022	285 078,07	
résultat exercice 2023	72 648,12	
solde d'exécution cumulée 2023	357 726,19	excédent
solde RAR	81 156,00	
besoin de financement		excédent
opérations d'ordre de section à section		
opérations d'ordre patrimoniales		
Opérations réelles	58 198,62	766 882,00

RECETTES		réalisé 2022	BP + BS 2023 + rar 2022	CAA 2023	RAR 2023	BP 2024
.001 OF	excédent d'exécution		285 078,07			357 726,00
1068OF	affectation en réserve					
28OF	amortissements	129 975,33	132 900,00	132 819,88		133 000,00
041/203 OF	intégration études		-			
.021 OF	prélèvement		65 932,00			100 000,00
041/238	rembt avance		120 000,00			100 000,00
			-			
16....	emprunt		-			
			-			
			-			
13	subventions travaux	16 439,00	-	23 166,25	156 321,00	
238	constitution avance		120 000,00			100 000,00
			-			
TOTAL		146 414,33	723 910,07	155 986,13	156 321,00	790 726,00
TOTAL						947 047,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget Assainissement équilibré présenté

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

4. Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur FILLoux :

« Sur notre **Budget Lotissement Jérémie 2**, on revient sur la notice page 10 et sur les annexes page 48 pour le détail de la notice. Les terrains sont en cours de ventes, il me semble 3 le sont à ce jour sur les 8 puisque le 9^{ème} est réservé à Creusalis. »

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget équilibré présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT						
Chap	DEPENSES			RECETTES		
011	6015	Terrain		7015	Vente lots	
	6045	Honoraires		774	Subvention budget principal	
	605	Travaux	9 500,00	758	Produits divers (TVA)	
	608	Frais accessoires	509,00			
65	652	Rev budget principal				
	658	charges diverses (TVA)	100,00			
	Dép réelles		10 109,00	Rec réelles		0,00
042	60315	Transfert travaux		71355	Variation des stocks de terrain aménagés	180 000,00
	71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés	169 891,00	7474	Transfert subvention	
	Dép ordre		169 891,00	Rec ordre		180 000,00
	S/total		169 891,00			180 000,00
	TOTAL		180 000,00			180 000,00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remb avance BP		1641	Emprunt	10 109,00
			16874	Dette au budget principal	
Dép réelles		0,00	Rec réelles		10 109,00
3555-040	En-cours production terrain	180 000,00	3555-040	stock terrains	169 891,00
1321	Transfert subvention		315		
Dép ordre		180 000,00	Rec ordre		169 891,00
TOTAL		180 000,00			180 000,00

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget Lotissement Jérémie 2 équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

5. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La volonté de la municipalité est de ne pas modifier les taux des taxes.

La base fiscale a été revalorisée de 3,9 % par la loi de finances 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taxes communales sans modification de taux conformément au budget qui a été soumis au Conseil municipal :

- Foncier bâti département 22,93 % + Foncier bâti commune 22,52 % soit 45,45 %
- Foncier non bâti : 75,76 %
- Taxe habitation maison secondaire : 15,57 %

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

6. Annulation titre cantine sur exercice antérieur

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La famille n'a pas fait de demande de prise en charge cantine dès le début de l'année scolaire 2022/2023, en effet, elle a dû faire face à l'incendie de son logement. Les frais engendrés par le nouveau logement n'ont pas permis à la famille de régler la facture cantine de 2022 d'un montant de 85,50 €. La famille a été ensuite prise en charge en gratuité cantine depuis 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler la créance cantine de 2022 pour un montant de 85,50 €.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

7. Convention de restauration 2024 avec le rectorat de Limoges

Madame Nathalie DONY sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Les personnels de l'Education nationale dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 539, peuvent bénéficier d'une subvention de 1,47 € par repas à condition de fournir chaque année leur feuille de paye du mois de janvier de l'année en cours, au service des finances de la Commune.

Pour les personnels pouvant bénéficier de cette subvention, les prix des repas fixés par la délibération annuelle des tarifs 2024, pour les repas adultes, sera minoré du montant unitaire de 1,47 €. Le prix minoré des repas cantine sera

effectif à partir du mois de l'obtention de la feuille de paye donnant droit à la subvention.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire :

- À signer la convention de restauration ;
- De demander le remboursement des subventions au rectorat.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2024.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 25 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Sens du vote : Adoption Rejet

8. Ramassage des encombrants

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

L'association MAXIMUM domiciliée à Mailhac sur Benaize collecte les encombrants.

L'association s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales de la commune de La Souterraine.

La Commune assurera l'information à la population.

Le prix du service est de 274 € par ½ journée de collecte pour 2024.

La convention détermine les obligations de chacune des parties.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention annuelle de ramassage des encombrants. Le principe de reconduction tacite est proposé jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame LEROY :

« L'information à la population va être faite de quelle manière ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Comme d'habitude : presse, réseaux, intramuros, tous les outils de communication à notre disposition. »

Madame LEROY :

« Sur le Mag de La Souterraine aussi ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Cela va dépendre des dates des ramassages et de l'édition du Mag. Pour cette fois, cela va être trop juste. »

Madame LEROY :

« Je me permets de poser la question car on a quelques retours de personnes qui n'étaient pas informées. »

Monsieur VALADOUR :

« Juste pour rebondir sur ce que Madame LEROY a dit, a-t-on une idée du nombre de personnes qui ont téléchargé l'application Intramuros et la fréquentation pour voir si, en termes de fréquentation, cela a vraiment un impact ou pas. »

Monsieur LEJEUNE :

« Le problème de la communication, c'est que l'on n'arrivera jamais à toucher tout le monde. Concernant Intramuros, nous referons un petit point ultérieurement. Au départ, l'application a été pas mal téléchargée. Nous devons refaire le point avec la société, je ne manquerai pas de vous en informer. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

9. Régularisation des frais de chauffage de la Maison des Associations à la cité Jean Macé

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Une seule chaudière est installée pour les trois bâtiments de la Cité Jean Macé. Deux bâtiments appartiennent à Creusalis et le bâtiment « maison des associations » appartient à la Commune.

Depuis 2012, Creusalis assure tous les coûts de la chaufferie, la somme due pour les 5 dernières années est de 101 796,34 €

Creusalis accepte que la commune rembourse les 5 dernières années pour la somme de 100 000 € et autorise la commune à étaler la charge sur 5 ans ;

Les charges de chauffage seront payées à Creusalis chaque année à partir de 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire dans le budget, chaque année, la somme de 20 000 € pour rembourser les charges de chauffage antérieures.

Madame JAMMOT :

« J'imagine que personne n'a vu le problème. On a gagné un peu d'argent mais j'imagine, qu'à l'arrivée, ce seront 20 000 € + 20 000 €, soit la charge étalée plus la charge de l'année. Cela ne nous arrange pas forcément d'avoir 40 000 € mobilisés même si on a gagné un peu sur l'antériorité.

Dans cet immeuble, certains espaces sont loués à des particuliers, donc quid des charges de chauffage de ces logements. »

Monsieur LEJEUNE :

« Le chauffage étant global, c'est un forfait au mètre carré.

Nous avons bien travaillé avec CREUSALIS, nous avons discuté de la réduction et de l'étalement. Nous avons de gros sujets à voir avec CREUSALIS dans les mois et les années à venir. Nous avons travaillé en bonne entente et en bonne intelligence. »

Madame LEROY :

« Comment en est-on arrivé à ce que l'on ne s'en rende pas compte ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Vous savez, CREUSALIS gère plus de 5 000 logements, cela peut se concevoir de passer à côté. Rappelez-vous, il y a quelques années, GDF s'était aperçu qu'ils oublièrent de nous facturer La Parondelle. Ce sont des choses qui peuvent arriver. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

10. Renouvellement au groupement d'achat d'énergies Nouvelle Aquitaine 2026/2028

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La Commune adhère au groupement d'achat d'énergies Nouvelle Aquitaine 2023/2025 pour l'achat d'électricité. Ce groupement permet d'avoir des tarifs compétitifs.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire l'adhésion de la Commune pour le groupement d'achat pour la fourniture d'électricité.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

11. Renouvellement contrat de location Ecopass Air Liquide

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Une bouteille de gaz industriel est mise à disposition des services techniques pour une durée de trois ans par la société Air liquide France Industrie. La convention FCT0085985 n'est pas dénoncée ; le contrat n°14987139 continue pour les trois prochaines années.

Le prix de mise à disposition est de 207,50 € HT pour 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le renouvellement du contrat et d'inscrire la somme chaque année au budget.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

12. Subvention Caisse des écoles 2024

Rapporteur : Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit de la Caisse des Ecoles.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 20 000 € conformément à la prévision budgétaire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

13. Subvention Centre Communal d'Action Sociale 2024

Rapporteur : Monsieur Julien DELANNE

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'action Sociale.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à verser la subvention à hauteur de 150 000 € conformément à la prévision budgétaire.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

14. Subvention Maison de l'Emploi et de la Formation 23

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Pour mémoire, la Maison de l'Emploi et de la Formation assure, pour notre compte, le poste d'accueil pour orienter les partenaires. C'est à ce titre que nous versons une subvention annuelle. »

La subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation attribuée par convention en 2023 est reconduite en 2024 pour la somme de 33 500 €.

Cette somme est inscrite dans le budget 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention 2023, signifiant le montant de la subvention accordée pour 2024 et de verser la subvention.

Madame JAMMOT :

« Cela fait partie des grosses subventions que l'on verse à quelques structures, peu nombreuses. S'agissant de leur verser la subvention tout de suite, a-t-on bien reçu tous les documents budgétaires ? On ne leur fait pas d'avance mais on leur verse bien le total. »

Monsieur LEJEUNE :

« Tout d'abord, le fait de voter cette délibération ne veut pas dire que l'on va verser tout de suite. Ensuite, nous n'avons pas les documents et, pour cause, la MEF est dans une situation un peu délicate depuis quelques semaines, ce qui va nous amener à nous rencontrer entre collectivités pour en discuter très rapidement. Enfin, nous ne sommes pas sur une subvention comme d'autres structures auxquelles on confie une partie de la politique municipale et à qui on demande des justificatifs. Dans ce cas-là, on paie pour un poste. Dans l'absolu, le poste existe, il pourrait tout aussi bien être porté directement par la commune. Nous en reparlerons sans doute dans les semaines et les mois qui viennent car il y a quelques turbulences actuellement au sein de la MEF 23. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

15. Vente d'une partie du bâtiment BD 377 place St Jacques

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Par courrier du 16 janvier 2024, la SAS Nohmatis a fait part à Monsieur le maire de la Commune de La Souterraine de sa volonté d'acquérir une partie du bâtiment cadastré BD 377, sur une surface au sol de 40 m². au 4 bis Place Saint Jacques.

La vente est conclue pour la somme de 18 000 € ; les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acheteur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à la SAS Nohmatis une partie du bâtiment comme mentionné ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte en la forme administrative enregistrant la cession.

Monsieur LEJEUNE :

« Depuis des dizaines d'années, la Gondole puis la Terre du Milieu utilise une salle dans le corps de bâtiment à côté du restaurant sans qu'il y ait de convention de location ou autre. La question s'est donc posée de leur louer ou de leur céder. Le gestionnaire du restaurant est d'accord pour l'acheter, ce qui veut dire qu'il va en assumer aussi les charges de propriétaire. Cela inclut aussi ce qui était un garage avant, juste en-dessous, sur lequel j'avais essayé de porter, dans le cadre de la revitalisation de centre-bourg, un projet culturel pour animer l'espace de la place St Jacques, projet qui a été purement et simplement abandonné du fait de la création de Micro-Folie. Le gestionnaire du restaurant aurait des idées pour valoriser, à moyens termes, cet espace au service des sostraniens. Il achète donc la salle qu'il occupe déjà et le garage juste en-dessous que nous n'utilisons que pour entreposer des choses qui ne servent plus. »

Monsieur LAVAUD :

« Le sous-sol est donc destiné à de l'entreposage ? »

Monsieur AUDOUSSET :

« Je pense que le restaurateur fera des terrasses d'été, peut-être. »

Monsieur LAVAUD :

« Oui, mais devant le bâtiment, c'est le domaine public. »

Monsieur LEJEUNE :

« Que ce soit ponctuel ou plus pérenne, il y a une autorisation de terrasse mais toutes les terrasses que nous avons à La Souterraine font l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public. J'insiste là-dessus car on s'affronte de temps en temps sur le sujet car beaucoup de communes louent cet espace et c'est parfois des rentes intéressantes. Je dis souvent que tant que je serai là, je ne ferai pas payer un centime d'euro pour l'utilisation des terrasses par les bars et restaurants parce que je considère que c'est un soutien aux commerces et c'est aussi les encourager à sortir hors les murs et à viser l'espace public parce que c'est vivant l'été.

Par contre, pour être très précis, ce n'est pas tout le bâtiment, c'est uniquement jusqu'à la porte de garage, le reste à gauche reste propriété communale.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 25 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 1

Monsieur Sébastien VITTE s'abstient.

Sens du vote : Adoption Rejet

16. Vente lotissement La Jérémie 2 lot 1 BS 365

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Par courrier du 12 février 2024, Madame et Monsieur PRUDHOMME ont fait part à Monsieur le maire de la Commune de La Souterraine de leur souhait d'acquérir le terrain BS 365 d'une surface de 923 m² dans le lotissement de la Jérémie 2.

Il est proposé au Conseil municipal

- De céder à Madame et Monsieur PRUDHOMME Michel, domiciliés 7 route de Manze, 23300 Saint Agnant de Versillat, le lot 1 du lotissement de la Jérémie 2, cadastré BS n°365 d'une surface de 923 m² à 30,00 € HT le m² ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié enregistrant la cession.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

17. Signature de la convention territoriale globale avec la CAF et la Communauté de Communes du Pays Sostranien

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

La convention co-signée par la CAF, la Communauté de communes et la commune de La Souterraine est arrivée à échéance au 31.12.2023.

Il est nécessaire de renouveler notre partenariat en faveur de l'enfance et de la jeunesse par cette nouvelle convention

La convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Les champs d'intervention de la CAF, de la Communauté de communes et de la commune sont définis dans la convention.

CAF :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Communauté de communes :

- Petite enfance (études, création, gestion, aménagement et entretien des structures de type halte-garderie, crèche, micro-crèches, multi accueil et relais assistantes maternelles ;

Accompagnement à la création de maisons d'assistantes maternelles ;

- Enfance/ jeunesse extrascolaire

Etude, création, gestion, aménagement et entretien des accueils de loisirs sans hébergement sous conventionnement durant les mercredis, petites et grandes vacances.

Communes :

- Tous les champs de compétence non dévolus à la Communauté de communes du pays sostranien (clause générale des communes) ;

La Communauté de communes et la commune de La Souterraine mettent en place, dans leur champ de compétence, des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

La durée de la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

18. Adhésion de la commune de Fransèches au SDIC

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Lors de sa délibération du 30 novembre 2023, le conseil syndical du SDIC fait part de la demande d'adhésion de la commune de FRANSECHES au SDIC.

Il est demandé aux communes adhérentes un avis.

Le maire propose aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de FRANSECHES au SDIC.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

19. Détermination des zones d'accélération des Energies Nouvelles Renouvelables

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Vu la loi relative à l'élaboration d'énergie renouvelable du 10 mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

La loi prévoit que les communes définissent des zones d'accélération des ENR.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être en dehors de ces zones.

Il a été convenu que les zones seraient définies par les communes et transmises à la communauté de communes qui centralisera et transmettra ensuite en préfecture. Les parcelles ainsi que le zonage et les servitudes ont été transmises à la communauté de communes en octobre 2023.

Ces zones seront présentées aux référents des réunions de quartier.

Il est donc proposé d'intégrer comme zones d'accélération des ENR les parcelles ci-annexées.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les zones d'accélération des ENR.

La présente délibération sera transmise en préfecture et à la communauté de communes afin que cette dernière puisse organiser le débat en conseil communautaire prévu par la loi.

Madame JAMMOT :

« Sur les terrains du Grand Nuy évoqués, il s'agit, je le rappelle, de terrains achetés par la Communauté de Communes pour dédommager un exploitant. Il

s'agit de terres qui sont dans les meilleures qui seront, sans doute, employées pour quelque chose d'utile mais je pense, qu'à l'heure où les terres agricoles se font rares, surtout celles qui sont extrêmement productives, cela pose question. »

Monsieur LEJEUNE :

« D'une part, il s'agit d'un projet agrivoltaïque et pas uniquement photovoltaïque, d'autre part, si vous le souhaitez, nous pouvons voter terrain par terrain. »

Madame JAMMOT :

« Je trouve important de rappeler l'historique, cela interroge quand on compare à ce que l'on fait ou l'on veut faire au sein des collectivités. »

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 3
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	:

MM. JAMMOT, LAVAUD, VIRAVAUD ont voté contre.

Sens du vote : Adoption Rejet

20. Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Le Maire informe les membres du Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour **devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.**

Il est à noter que le volet prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement a davantage précisé celle-ci ainsi que les garanties minimales de ladite protection. Ce décret prévoit que la participation obligatoire de l'employeur s'élève à 20 % d'un montant de référence de 35 euros (soit 7 euros brut mensuel) pour le volet prévoyance.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a, en outre, abouti à des mesures plus protectrices pour les agents. Il prévoit une participation de l'employeur à hauteur de 50 %, minimum de la cotisation payée par les agents. Sa transposition normative est en cours.

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire dans le domaine de la prévoyance, la participation de l'employeur peut intervenir soit :

-
- Par la mise en place d'une convention de participation, comportant une procédure de mise en concurrence gérée en autonomie par la collectivité territoriale.
 - Par l'adhésion à une convention de participation proposée par leur centre de Gestion.

Sur ce point, l'article L. 827-7 du Code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

Dans l'objectif d'une meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour mener à bien la mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance.

Le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Creuse approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 7 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance à l'échéance donnée ;

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse,

Il est demandé au Conseil municipal de :

Se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure ;

Donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

PRENDRE ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

21. Révision des montants plafonds du RIFSEEP

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Le Maire expose que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle ;
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire rappelle que la délibération en vigueur est la délibération du 9 juin 2020 (n°2020/065). Elle a été complétée par la délibération du 4 mai 2021 (n°2021/057) et la délibération du 13 décembre 2022 (n°2022/155).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les montants individuels annuels de l'I.F.S.E. selon le tableau ci-annexé, afin qu'ils correspondent aux montants plafonds déterminés par les arrêtés ministériels applicables aux corps des fonctionnaires de l'Etat.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption Rejet

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 19h45.


Le Maire,

Etienne LEJEUNE


Le secrétaire de Séance,

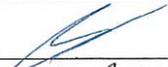
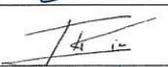
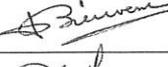
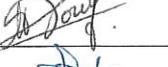
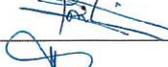
Bernard ALLARD

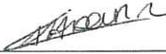
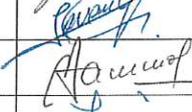
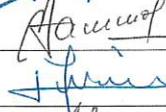
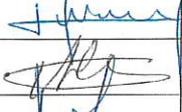
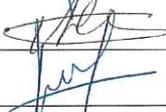


Table des délibérations de la séance

2024-12	Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Principal avec reprise anticipée des résultats 2023
2024-13	Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Eau avec reprise anticipée des résultats 2023
2024-14	Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Assainissement avec reprise anticipée des résultats 2023
2024-15	Vote du budget primitif 2024 pour le Budget Lotissement La Jéraphie 2
2024-16	Vote des taux de fiscalité
2024-17	Annulation titre cantine sur exercice antérieur
2024-18	Convention de restauration 2024 avec le rectorat de Limoges
2024-19	Ramassage des encombrants
2024-20	Régularisation des frais de chauffage de la Maison des Associations à la cité Jean Macé
2024-21	Renouvellement au groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine 2026/2028
2024-22	Renouvellement contrat de location Ecopass Air Liquide
2024-23	Subvention Caisse des écoles 2024
2024-24	Subvention Centre Communal d'Action Sociale 2024
2024-25	Subvention Maison de l'Emploi et de la Formation 23
2024-26	Vente d'une partie du bâtiment BD 377 place St Jacques
2024-27	Vente lotissement La Jéraphie 2 lot 1 BS 365
2024-28	Signature de la convention territoriale globale avec la CAF et la Communauté de Communes du Pays Sostranien
2024-29	Adhésion de la commune de Fransèches au SDIC
2024-30	Détermination des zones d'accélération des Energies Nouvelles Renouvelables
2024-31	Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse pour négocier un accore avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
2024-32	Révision des montants plafonds du RIFSEEP

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 / 03 / 2024
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Sophie	GUERET	

19	CM	Monsieur	Julien	OMONT	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hélène	VIRAVAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	